

Liste d'action municipale de gauche

Lamorlaye Autrement

Lucienne Jean
62 sixième avenue - 60260 Lamorlaye
03 44 21 31 26 & 06 22 05 42 36 - luciennejean@hotmail.com

Hervé Moula
34bis avenue de Gouvieux - 60260 Lamorlaye
03 44 21 50 92 - herve.moula@santesurf.com

Le 9 mai 2011

A Madame le Commissaire enquêteur chargée de l'enquête publique sur le projet de prélèvement d'eau à partir de forages situés entre Coye la Forêt et Lamorlaye par France Galop pour l'arrosage de pistes de course et d'entraînement

Madame le Commissaire enquêteur,

Voici les remarques que nous exprimons au nom pour la liste Lamorlaye Autrement sur le dossier cité en objet que nous avons consulté en mairie de Lamorlaye :

- 1) Le projet de prélèvement risque de déséquilibrer les mouvements souterrains de l'eau dans une région particulièrement sensible puisqu'il s'agit de zones humides déjà fragilisées.
C'est bien entendu à éviter et c'est de plus contraire aux principes fondateurs du PNR qui doivent être respectés par tous sur l'emprise du Parc ; il serait dommage qu'un intervenant aussi important sur le plan économique et culturel que France Galop (qui de plus participe à la gestion du Parc) s'autorise à les bafouer.
- 2) Le prélèvement dans l'Oise date de plus de 100 ans : on peut penser que la nature a trouvé des parades ou que les dommages se sont fait sentir il y a bien longtemps. Maintenir ce prélèvement ne risque pas de faire que la situation empire ; par contre la mise en œuvre de nouveaux forages va créer un nouveau problème pour nos zones humides
- 3) Il nous semble que la remise en état de la conduite amenant l'eau de l'Oise serait l'action la plus logique : mais peut-être que les forages sont subventionnés et pas le remplacement d'un vieux tuyau posé en 1895 !
- 4) Bien que n'étant pas spécialiste (mais c'est l'objet d'une enquête publique de donner la parole aux citoyens et aux élus spécialistes ou pas) le chiffre cité dans la lettre du Service des Eaux et de la Pêche reçue le 17/1/11 par France Galop est inquiétant : elle note une incidence sur les milieux du fait de prélèvements correspondant à 83% du renouvellement de l'aquifère !
- 5) Il faudrait profiter de la remise en état de la conduite venant de l'Oise pour fermer l'exploitation du forage F1 qui a été mis en service sans enquête publique puisque ses prélèvements (200000m3/an) sont juste en dessous du seuil de déclenchement de la procédure d'autorisation avant utilisation.
- 6) Enfin il est particulièrement regrettable et absurde que l'autorisation de prélèvement ne soit faite qu'après la création des forages qui est faite sur simple déclaration.

Nous sommes donc, pour l'ensemble des raisons ci-dessus exposée, CONTRE l'autorisation de prélèvement à partir des forages F2 et F3 ; nous sommes aussi POUR l'arrêt des prélèvements à partir de F1 ce qui suppose que le commissaire enquêteur recommande la mise à niveau nécessaire des installations de Toutedoie et le remplacement du vénérable tuyau qui apporte l'eau sur les pistes de France Galop.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre en considération nos remarques et propositions dans vos conclusions.

Veillez agréer, Madame le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses

Lucienne Jean pour la liste Lamorlaye Autrement